



Réunion du groupe de travail « révision du périmètre » du site Natura 2000 des « Étangs du canal d'Ille-et-Rance » Compte-rendu de la réunion du 19 janvier 2017

Étaient présents :

- Armelle ANDRIEU, Département d'Ille-et-Vilaine, service Patrimoine Naturel
- Pierre-Jean BERTHELOT, DREAL Bretagne
- Justine BOIVIN, Communauté de Communes du Val d'Ille-Aubigné
- Thomas DUBOS, Association Groupe Mammalogique Breton
- Samuel FAUCHON, Région Bretagne, Direction des voies navigables
- Florian GUERINEAU, Fédération d'Ille-et-Vilaine pour la pêche et la protection des milieux aquatiques
- Aline LE FEON, Syndicat mixte du bassin du Linon
- Pierre LETORT, Association Départementale de Chasse Fluvial d'Ille-et-Vilaine
- Gaétan MASSON, Conservatoire Botanique National de Brest
- Tony MOUGENOT, Association Bretagne Vivante

Tour de table – présentation de l'évolution cartographique du projet de révision de périmètre et localisation des espèces et habitats d'intérêt communautaire recensés à ce jour.

Discussions

Retour sur les groupes de travail 2016

La concertation autour de la révision du périmètre Natura 2000 des étangs du canal d'Ille-et-Rance s'est déroulée tout au long de l'année 2016 et se poursuit encore cette année. Ainsi, 12 réunions de groupes de travail ont été organisées, dont une réunion de concertation globale, une réunion thématique à destination des propriétaires forestiers et dix réunions thématiques à destination des exploitants agricoles.

En ce qui concerne les réunions à destination des agriculteurs, les potentielles contraintes liées à Natura 2000 ont été évoquées.

→ Remarques :

Pierre LETORT confirme que de nombreux exploitants agricoles se montrent inquiets pour les parcelles agricoles pouvant être incluses dans le nouveau périmètre. Il convient alors de bien communiquer pour expliquer la démarche Natura 2000 et rassurer les agriculteurs.

Pierre-Jean BERTHELOT explique que certains agriculteurs s'interrogeaient sur l'intégration possible de leur siège d'exploitation dans le nouveau périmètre. Il ajoute que les tensions sont légitimes en ce contexte incertain de retard de paiement de la PAC.

Thomas DUBOS précise qu'il est indispensable de rappeler les incidences de la réglementation Natura 2000 sur l'activité agricole. En effet, à ce jour, il y a un fort amalgame avec les autres mesures réglementaires (PAC, loi sur l'eau, directive nitrates...)

Armelle ANDRIEU rappelle que seules les prairies permanentes et les prairies temporaires seront intégrées dans le nouveau périmètre et en aucun cas les sièges d'exploitation. En effet, seules les parcelles enherbées sont éligibles aux mesures agri-environnementales et climatiques à enjeu biodiversité (proposées entre autre sur les territoires de sites Natura 2000).

Evolution du périmètre suite aux groupes de travail

Une carte de l'évolution du périmètre en fonction des différentes discussions a été présentée.

→ Remarques :

Tony MOUGENOT précise que ce processus de concertation est l'occasion de définir un périmètre cohérent et fonctionnel. Ainsi il ne serait pas pertinent d'aller en dessous des propositions minimales faites par le Groupe Mammalogique Breton en 2012.

Thomas DUBOS confirme que la proposition minimale émise en 2012 par le GMB permet une connexion entre les populations de chiroptères et la colonie de Dingé. Cette version est donc bien le minimum vital pour la préservation des habitats de chasse des chauves-souris. Il interroge la Région Bretagne sur sa position incertaine quant au projet de périmètre lors des premières discussions.

Samuel FAUCHON explique que la révision du périmètre Natura 2000 soulève des inquiétudes au sein de la Direction des Voies Navigables de la Région Bretagne, notamment par manque de connaissance sur la réglementation liée aux incidences Natura 2000. Cependant, il confirme que la démarche Natura 2000 n'a pas actuellement et n'aura pas d'incidences notable sur la gestion courante du canal d'Ille-et-Rance. Il y en aura seulement sur les gros projets tels que les travaux sur les barrages des étangs ou sur les berges du canal puisque ces dossiers seront soumis par ailleurs à d'autres réglementations telle que la loi sur l'eau. Il ajoute que des projets touristiques sont en cours sur le secteur des onze écluses, il conviendrait d'éviter ce secteur pour ne pas alourdir les charges administratives.

Localisation des habitats et espèces d'intérêt communautaire

Une carte de la localisation des espèces et habitats d'intérêt communautaire sur le périmètre d'études a été présentée. La répartition de ces espèces devra être confortée dans le courant de l'année 2017. En effet, des études naturalistes sont prévues sur certains secteurs et en particulier sur la rigole du Boulet et les rigoles annexes, ainsi que sur le marais des petits Vaux – nouvelles propriétés du Département d'Ille-et-Vilaine au titre des Espaces Naturels Sensibles.

- Habitats d'intérêt communautaires

Suite à des prospections en 2016, le conservatoire Botanique National de Brest a mis en évidence la présence d'habitats d'intérêt communautaire sur les secteurs suivants :

- l'étang aux moines constitue un secteur à fort enjeu patrimonial : présence de gazons amphibies vivaces (code Natura 2000 – 3130) et de *Luronium natans*, espèce d'intérêt communautaire.

Florian GUERINEAU explique les modalités de gestion de l'étang aux moines par la fédération de pêche d'Ille-et-Vilaine pour la production de géniteurs de brochets pour la pisciculture de Feins.

- les boisements autour de l'étang du Boulet sont également intéressants, avec plusieurs habitats de landes humides et prairies marécageuses relevant de la directive habitats.

- le marais des petits Vaux présente plusieurs zones de mégaphorbiaies à Reine des prés rattachables à l'habitat d'intérêt communautaire 6430, bien qu'aucune espèce à statut n'y ait été identifiée.

Florian GUERINEAU s'interroge sur la création d'une zone de préemption par le Département sur ce nouvel ENS. Des travaux ont été réalisés ces dernières années sur le marais avec le technicien rivières du syndicat de bassin versant de l'Ille et de l'Illet sur les propriétés de la commune de Dingé.

- l'extrémité de la rigole de Tanouarn présente un secteur de landes humides très intéressant (habitat prioritaire de la directive Habitats Faune Flore).

D'autres zones apparaissent également intéressantes et nécessiteront une expertise plus poussée en 2017 (milieux humides et/ou de landes dans la forêt de Tanouarn, prairies humides oligotrophes en tête de bassin versant, forêt de ravin sur la vallée des moulins...).

Florian GUERINEAU insiste sur la nécessité de préserver les deux têtes de bassin versant de l'Ille et du Couesnon sur le secteur des fontaines de l'Ille.

Aline LE FEON souligne l'importance de la protection des zones humides prioritaires de la Donac Amont, conformément aux préconisations du SAGE Rance Frémur Baie de Beausaie.

- Espèces d'intérêt communautaires

Bien que la loutre ne soit pas encore présente sur les bassins versant concernés par la démarche, les potentialités d'accueil de cette espèce d'intérêt communautaire peuvent justifier l'évolution du périmètre.

Florian GUERINEAU confirme que l'affluent du Linon pourrait présenter des capacités d'accueil pour la loutre.

Tony MOUGENOT précise que l'agrion de Mercure a été retrouvé en 2016 sur un secteur de ZAC à Hédé-Bazouges.

Thomas DUBOS ajoute qu'il est indispensable de préserver le corridor de déplacement des chauves-souris entre la Plousière et l'étang du Boulet.

En conclusion

Pierre-Jean BERTHELOT conclut en confirmant que les critères écologiques de répartition des habitats et espèces d'intérêt communautaire est la justification première de l'évolution d'un périmètre Natura 2000 auprès de la communauté européenne. Un dossier technique est attendu contenant la présentation du nouveau périmètre avec des grands types d'enjeux – chiroptères, landes humides, boisements... Enfin, l'acceptabilité locale pèsera fortement dans la balance.

Suite à la question de Thomas DUBOS, il ajoute qu'il y a d'autres projets de révision de périmètre Natura 2000 en Bretagne (sites du Scorff, forêt de Rennes...) mais qu'il ne faut pas se limiter à l'avancement de ces projets pour faire aboutir la démarche sur les étangs du canal d'Ille-et-Rance.

Armelle ANDRIEU confirme qu'elle enverra aux différents partenaires les fichiers cartographiques du secteur d'études pour une nouvelle extraction des bases de données naturalistes.